Envoyé en préfecture le 18/10/2023
Reçu en préfecture le 18/10/2023
Publié le 18/10/2023
ID : 029-242900801-20231013-DBC2023_029-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2023

DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DBC2023_029

Objet	**proposition de gouvernance pour le projet "13 rue du pont-ciap et ot"**	
Rapporteur	Patrick LECLERC	
Service	Direction Générale	Référent : Sandrine GUIRAO-SIMON

En 2022, la Ville de Landerneau a fait l'acquisition du bien situé au 13 rue du Pont, en vue de l'implantation d'un service à caractère touristique et notamment d'un centre d'interprétation du patrimoine.
La possibilité d'y accueillir l'office de tourisme (communautaire) est également évoquée.
Ce projet revêt donc à la fois un caractère scientifique et culturel, mais aussi immobilier, répondant à des contraintes fonctionnelles et techniques fortes, en raison de l'état du bien, de son agencement, de sa localisation et du classement MH du pont, sur lequel il est situé.

Afin de lancer la réflexion sur le contenu de ce projet, il est proposé de mettre en place une gouvernance tout d'abord interne, qui pourrait se décliner comme suit :

Comité technique

Rôle

- Travail à la définition des besoins puis écriture des grandes lignes du projet,
- Identification des atouts et contraintes du lieu,
- Participation à l'écriture d'un cahier des charges qui permettra de retenir un muséographe puis un programmiste,
- Etc

Composition

- *Alain Plouidy, DGS ville*
- *Sandrine Guirao-Simon, DGS CAPLD*
- *Jacqueline Goachet-Marc, puis Virginie Even, DCSVA*
- *Pascal Schroër, DSTDU*
- *Aurélie Maguet, responsable Culture*
- *Benoît Queré, responsable Urbanisme*
- *Morgane Beaudouard-Conseil, responsable Tourisme*
- *Christelle Paget-Blanc, directrice du pôle aménagement CAPLD*

Comité de pilotage

Rôle

- Préciser la définition des besoins et les orientations à adopter dans l'écriture du projet ,
- Proposer un calendrier prévisionnel,
- Valider / Amender le travail produit par le Cotech.

Composition

- *Cotech*

Envoyé en préfecture le 18/10/2023
Reçu en préfecture le 18/10/2023
Publié le 18/10/2023
ID : 029-242900801-20231013-DBC2023_029-DE

- *P. Leclerc, Maire et Président CAPLD*
- *E. Le Bronnec, Adjoint en charge de l'Urbanisme*
- *Gwen Dalis-Abgrall, Adjointe en charge de la Culture*
- *Morgane Quentric-Bowman, VP CAPLD en charge du Tourisme*

Au fil de l'avancée du projet, cette gouvernance provisoire devra être enrichie de compétences pluridisciplinaires parmi lesquelles figureront des représentants de la DRAC, du SDAP, du CAUE …

Outre les étapes de validation formelles, des rendus intermédiaires concernant l'avancée du projet seront réalisés au sein de chacune des collectivités selon des modalités dont elles décideront (commission ad hoc, groupes de travail dédiés …)

La gouvernance pourra déboucher sur la mise en place d'un Comité scientifique, dont la mission sera d'écrire, en lien avec le programmiste retenu, le projet scientifique culturel du futur équipement (contenu de l'exposition permanente, politique d'accueil des publics, lien avec les partenaires …)

Il est proposé de valider cette gouvernance.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 octobre 2023

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 :

Article 2 :

Signé par : Patrick Leclerc
Date : 17/10/2023
Qualité : Président-Maire